

Protéger le Renard...



...un enjeu économique et de santé publique !

DOSSIER DE PRESSE



Dans le département du Doubs, le Renard roux est une espèce classée « nuisible » par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015. À ce titre, il peut être piégé, déterré et tiré toute l'année !

Mais le renard est-il véritablement nuisible ?

Le renard et l'agriculture

Dans le Doubs, le renard consomme entre 60 et 80 % de petits rongeurs, une proportion qui varie en fonction des niveaux de populations de campagnols. Quand on connaît les dégâts parfois considérables occasionnés dans les champs par ces micromammifères, on comprend que de plus en plus d'agriculteurs considèrent le renard comme un précieux auxiliaire et demandent sa protection.

Le renard et le petit gibier

Par petit gibier, il faut entendre principalement le faisan et le lièvre. Le faisan est une espèce asiatique introduite uniquement dans un but cynégétique. Issus d'élevage, inadaptés à nos milieux naturels et présentant des distances de fuite très faibles face à la faune sauvage, est-il raisonnable de reprocher au renard d'en prélever quelques uns ?

Quant au lièvre, il est vrai qu'il arrive au renard de manger des levrauts, mais aucune étude scientifique ne démontre que la diminution des populations constatée chez cette espèce soit due uniquement à la prédation exercée par le renard. Plutôt que la destruction du renard, les efforts devraient être davantage conduits en faveur de la restauration des habitats du lièvre, comme le préconisent de nombreuses études scientifiques.

Le renard et les poules

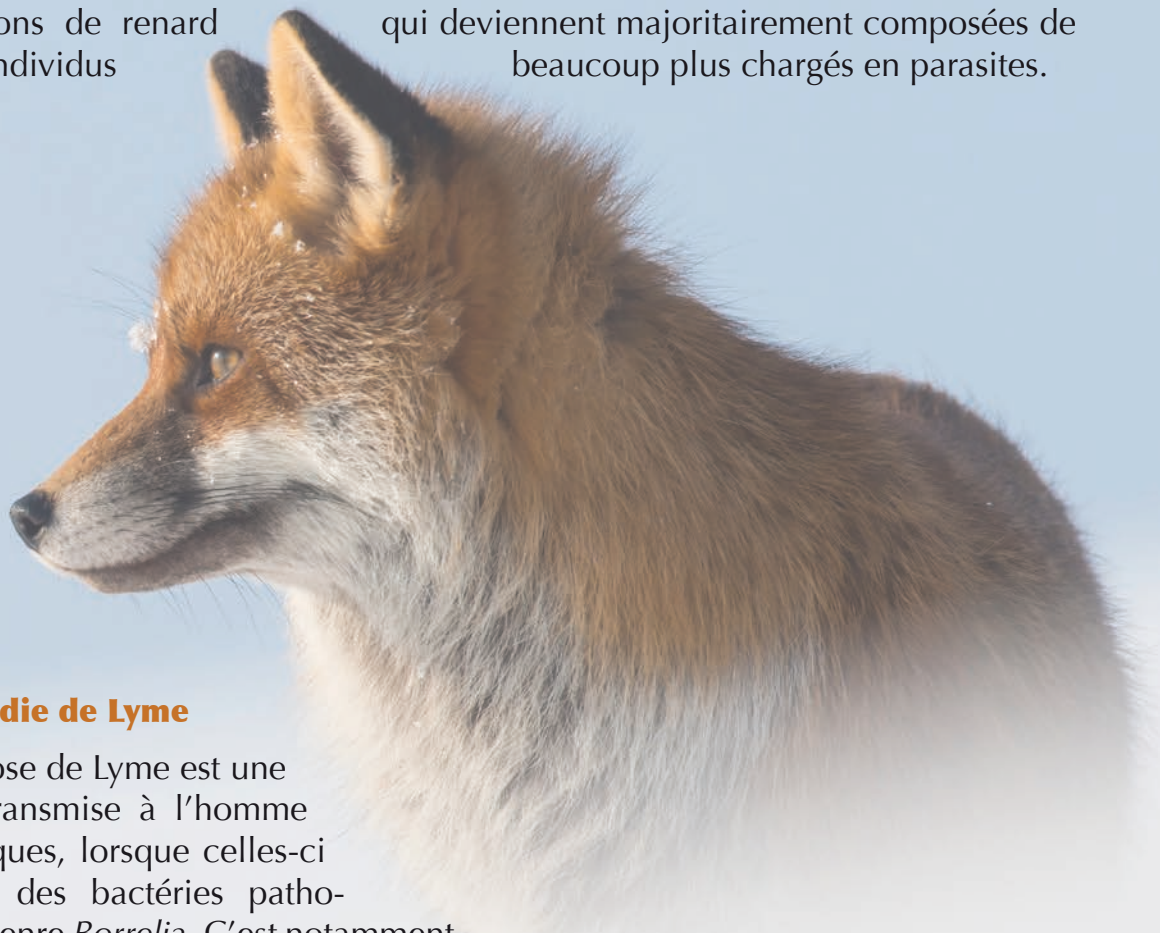
Oui, il arrive au renard de manger des poules. On peut même le suspecter de passer régulièrement pour vérifier que les poulaillers sont bien fermés... Pour éviter ces prélèvements, il convient donc seulement de ne pas lui laisser d'occasions de festoyer.

Le renard et la rage

Le renard a été le principal vecteur de la rage, mais cela remonte aux années 1970. Pour tenter d'éradiquer cette maladie grave, une destruction acharnée s'est alors engagée à grands renforts de tirs, de jour comme de nuit, de piégeage, de gazage et d'empoisonnement. Non seulement ces dispositions onéreuses n'ont pas permis de limiter la rage, mais elles ont accéléré sa propagation et ont affecté des espèces non visées, comme le blaireau. C'est finalement grâce à des opérations de vaccination, menées à partir de la fin des années 1980, que la maladie a régressé. Officiellement, la rage est considérée comme éliminée du territoire national depuis 2001.

Le renard et l'échinococcose alvéolaire

Au même titre que les chiens, les renards sont potentiellement des vecteurs de cette maladie grave, qui touche une trentaine de nouvelles personnes chaque année en France. Il est indéniable que la maladie a progressé avec l'augmentation des populations vulpines. Faut-il pour autant, comme ce fut le cas par le passé pour la rage, chercher à éradiquer les renards? La réponse est NON. D'une part cet objectif est irréalisable et éthiquement non recevable. D'autre part, de récentes recherches scientifiques ont démontré qu'une forte pression de chasse sur les populations de renards augmentait le risque sanitaire pour les populations humaines. En effet, ces destructions intensives modifient la structure des populations de renard qui deviennent majoritairement composées de jeunes individus beaucoup plus chargés en parasites.



Le renard et la maladie de Lyme

La borréliose de Lyme est une maladie transmise à l'homme par des tiques, lorsque celles-ci hébergent des bactéries pathogènes du genre *Borrelia*. C'est notamment en se nourrissant du sang de petits rongeurs que les tiques peuvent être contaminées par cette bactérie. Avec plus de 27 000 nouveaux cas par an en France, cette maladie est devenue un véritable fléau. Deux études récentes, menées l'une en Amérique du Nord et l'autre aux Pays-Bas, concluent qu'une forte densité de renards et de fouines (prédateurs de petits rongeurs) a pour effet de diminuer les risques de transmission de la maladie à l'homme.

Les arguments développés ici démontrent très clairement que le renard n'a pas sa place dans la liste des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ». Ce qualificatif a récemment remplacé le terme de « nuisibles »... sans rien changer en terme de destruction des renards. Le renard roux est un véritable atout pour l'agriculture de notre département et, comme l'affirment déjà le Ministère de l'écologie et l'ONCFS, il ne doit pas être inscrit sur cette liste au titre de la santé publique. C'est même la question de sa protection qui pourrait être posée. C'est pourquoi le Collectif Renard Doubs demande le retrait du renard de la liste des « nuisibles ».

Naissance et objectif du collectif Renard Doubs



Dans le sillage du Collectif Renard Grand Est, douze Franc-comtois d'horizons différents se sont engagés pour défendre la cause du renard dans le département du Doubs. Agriculteur, naturalistes, enseignants, forestiers, photographes animaliers, informaticien, scientifique et chasseur, ils partagent le même point de vue sur l'incohérence dont est victime ce prédateur.

Par l'information et la sensibilisation du public, ils souhaitent contribuer à réhabiliter l'espèce et mettront tout en œuvre pour obtenir son retrait de la liste des nuisibles en 2019.

Composition du collectif

Le collectif souhaite fédérer toutes les associations qui partagent les arguments présentés dans le présent dossier et qui, d'une manière ou d'une autre, se sentent concernées par les problématiques soulevées par l'écologie du renard. A ce jour, le collectif regroupe 33 structures dont les logos figurent ci-dessous, soit 14112 personnes. Une attention toute particulière est portée au monde agricole, régulièrement affecté par les pullulations de rongeurs dans notre département. A ce jour 87 exploitations nous ont apporté leur soutien.



L'esprit du collectif

Le collectif a l'ambition de donner une vision objective de la problématique soulevée par la destruction des renards dans notre département. Pour cela, il appuie son argumentaire sur de nombreuses publications scientifiques qu'il met à la disposition de la presse, du grand public, des communes, des associations et de tous les partenaires pouvant influencer les décisions qui seront prises au moment de la constitution de la nouvelle liste des nuisibles en 2019.

Contact : contact@renard-doubs.fr

